



## MAINTENONS ET AMÉLIORONS NOS CONDITIONS D'AFFECTATION AU MOUVEMENT 2019

Les instituteurs et professeurs des écoles du Morbihan exigent que les affectations 2019 se fassent dans un cadre transparent, équitable, respectueux des attentes des enseignants et prenant en compte les spécificités du département.

Ils demandent :

- le maintien de l'ancienneté générale de service comme élément essentiel du barème pour tous les postes.
- la liberté de choix du nombre de vœux
- le caractère non obligatoire des vœux géographiques
- l'affectation à titre définitif uniquement sur des postes situés dans un périmètre géographique souhaité par les enseignants.
- le rétablissement de la seconde phase du mouvement.

Nom - Prénom	Ecole	Signature

Pétition à renvoyer à SNUipp-FSU56, pour l'intersyndicale : par mail à [snu56@snuipp.fr](mailto:snu56@snuipp.fr) ou par courrier postal - 2 rue Général Dubail 56 100 Lorient